

## *Conférences ministérielles permanentes et sectorielles*

Des conférences ministérielles sectorielles sont convoquées périodiquement pour étudier divers dossiers de coopération multilatérale au sein de la Francophonie. Ces conférences ponctuelles, dont la tenue fait suite à des décisions prises par les sommets, ont pour objet d'élaborer des plans d'action dans des secteurs spécifiques qui reflètent les préoccupations de la Francophonie. Par exemple, les ministres francophones de l'économie et des finances se sont réunis à Monaco en avril 1999 pour discuter de commerce et d'investissement; deux ans plus tôt, les ministres chargés des inforoutes s'étaient rencontrés à Montréal.

Outre ces conférences ponctuelles, la Francophonie dispose de deux structures permanentes d'information et de concertation au niveau ministériel : la CONFEMEN et la CONFJES.

